

La ville d'Écully



DÉCONFINEMENT

Fonctionnement des services municipaux

Publié le 30 mai 2020

Depuis le début de la crise sanitaire la Ville d'Écully se mobilise pour assurer la continuité des services publics essentiels et vous accompagner dans cette période difficile.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, la Ville a œuvré à la réouverture des services aux Écullois, avec une priorité : assurer la protection des usagers et de ses agents en instaurant des procédures sanitaires rigoureuses.

MAIRIE

Accueil de la mairie du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h (fermeture le samedi matin).

service état-civil : à partir du 15 juin reprise de la journée continue le lundi

Lundi de 10h à 17h

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h (fermeture le samedi matin).

- › Dépôt des dossiers de mariage, de PACS, des demandes d'attestation d'accueil : **uniquement sur rendez-vous.**
- › Pour les cartes d'identité et les passeports, **il est obligatoire de pré-remplir un dossier par Internet, de l'imprimer et de l'apporter pour le rendez-vous en mairie.** Voir pages spécifiques dans la rubrique Mes démarches
- › Toutes les demandes d'actes d'état-civil doivent être faites en ligne sur le site de la ville.
- › Inscriptions sur les listes électorales : à faire en ligne sur le site [service public.fr](https://servicepublic.fr) 
- › recensement citoyen : démarche à faire en ligne sur le site servicepublic.fr 

Urbanisme :

L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous, deux demi-journées par semaine et accueil téléphonique l'après-midi.

Le service reste joignable par mail : urbanisme@ville-ecully.fr et les documents (permis de construire...) peuvent être déposés dès à présent à l'accueil de la Mairie.

Crèches

Les crèches sont ouvertes depuis le 11 mai, avec une réduction du nombre de places pour respecter un protocole sanitaire très strict. Les familles ont été contactées en amont pour organiser au mieux le service d'accueil des enfants.

Info contact : service Petite enfance : Tél. : 04 72 18 10 05

Médiathèque - Bibliothèque

Afin de vous permettre d'emprunter à nouveau des documents, un protocole rigoureux a été mis en place à la médiathèque et à la bibliothèque des Sources à partir du 11 mai. Sur le système du « retrait - commandes », vous pouvez réserver vos documents en ligne et venir ensuite les chercher sur place en toute sécurité.

Voir le détail de la procédure lien <https://reseau-rebond.fr/ecully-mediatheque> 





A la médiathèque comme à la bibliothèque des Sources, le retrait des livres se fait en toute sécurité, uniquement après réservation sur le site

Cinéma

Réouverture du cinéma le 22 juin.

CCAS

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés :

- Permanence téléphonique le matin de 9h à 12h30
- Accueil du public sur rendez-vous pour les situations d'urgence ou qui nécessitent un entretien social : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h.
- Accueil du public sur rendez-vous pour les autres situations non urgentes et qui ne nécessitent pas d'entretien social : du lundi au vendredi : de 16h à 17h

Des permanences téléphoniques sont instaurées pour l'enregistrement et le traitement des demandes.

Marchés

Les trois marchés de la commune fonctionneront à nouveau dès la semaine du 11 mai. :

- jeudi et samedi matin Place du marché
- mardi après-midi sur le parvis de la mairie

Merci de respecter les règles de distanciation

Parcs et jardins

Les parcs et jardins sont ouverts à compter du 11 mai. Les aires de jeux sont inaccessibles pour raisons sanitaires.

MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser